

PRÉFECTURE DE LA DRÔME

Boulevard Vauban - B.P.1040 - 26030 VALENCE CEDEX
Téléphone : 75-79-26-00 - Télex 345.395

Direction
des Relations avec les Collectivités Locales
et de l'Aménagement du Territoire

3ème Bureau
Poste tél. : 2336
RM/SD

ARRÊTÉ N° 13167

Le Préfet
du département de la Drôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi n° 76.663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, et son décret d'application n° 77.1133 du 21 septembre 1977, notamment son article 11 ;

VU la demande présentée le 22 mars 1989 par M. le Directeur de la S.A. EMIN LEYDIER, dont le siège social est sis 9 Cours de Verdun à Gyonnox (Ain) en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à l'extension d'une installation classée pour la protection de l'environnement à Laveyron, lieu-dit "Chesplein" ;

VU le dossier de l'enquête publique reçu en Préfecture le 11 septembre 1989 relatif à la demande susvisée ;

VU les arrêtés n° 0432 du 13 décembre 1988 et n° 0042 bis du 14 juin 1989 prorogant le délai d'instruction de la demande susvisée ;

CONSIDERANT que l'accomplissement des formalités réglementaires de toutes les phases de la procédure ne permet pas de statuer avant le 12 décembre 1989 en raison du complément de renseignements demandé par la Direction régionale de l'Industrie et de la Recherche et le Service Navigation Rhône-Saône ;

SUR la proposition du Secrétaire général de la Préfecture,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er - A compter du 12 décembre 1989 le délai d'instruction du dossier de demande d'autorisation d'extension d'une installation classée présenté par M. le Directeur de la S.A. EMIN LEYDIER pour une durée de 3 mois se terminant le 11 mars 1990. est prorogé

ARTICLE 2 - Le Secrétaire général de la Préfecture de la Drôme est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation est adressée à : M. le Maire de Laveyron, le Directeur régional de l'Industrie et de la Recherche, Valence, le Directeur de la S.A. EMIN LEYDIER, BP 32, 26240 St-Vallier sur Rhône.

Pour amplification,
Pour le Préfet,
le Directeur,

Fait à Valence, le 12 DEC. 1989
Le Préfet,

Par délégation
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Patrice MOLLE

Marie-Paule SCHINDLER